

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DES MARCHÉS PUBLICS			
Ancien Code	TECO2B34CON	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XICO2340		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Margaux FAVART (margaux.favart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette Unité d'Enseignement (UE) consiste à permettre à l'étudiant(e) d'appréhender les notions de base du droit du secteur de la construction, et de le sensibiliser aux notions de base du droit appliqué aux marchés publics de la manière la plus large possible.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'Enseignement (UE), l'étudiant(e) devra être capable entre autres :

- D'utiliser le vocabulaire du secteur de la construction
- De maîtriser les notions de base du droit appliquées de la manière la plus large possible au domaine de la construction.
- De maîtriser les notions de base du droit appliqué aux marchés publics lié au secteur de la construction.
- D'être précis dans les analyses et la compréhension de documents contractuels.
- De développer l'esprit critique et la capacité d'analyse de documents.

- Etc...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B34CONA Droit de la construction et des marchés publics: théorie et applications 20 h / 2 C

Contenu

Durant cette Unité d'Enseignement (UE), les thèmes suivants pourraient être abordés.

- Introduction au droit
- Droit de la construction
 - Le Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022
 - Pourquoi le CCT 2009 de la SWL
 - Les différents intervenants dans le secteur de la construction
 - Les particularités du secteur
 - Les rapports entre les différents intervenants
 - Quelques définitions et vocabulaire
 - Modes de passation des marchés publics
 - Les avis de marché
 - Un code de mesurage uniforme
 - Conformité avec les lois et les arrêtés royaux sur les marchés publics
 - La visite du chantier
 - Le coût des travaux
 - Devis - offre
 - Contrat avec le maître d'ouvrage
 - Loi BREYNE
 - Contrat de sous-traitance
 - Le permis d'environnement ou le permis unique
 - Le plan d'accès au chantier
 - Les autorisations
 - Les impétrants
 - Les assurances
 - L'état des lieux avant et après travaux
 - La déclaration unique des travaux (DUC)
 - Checkinetwork
 - Le cautionnement
 - Le planning des travaux
 - Le tracé des ouvrages
 - L'installation de chantier
 - Le code du bien-être au travail
 - Le plan d'installation de chantier (PIC)
 - Le panneau de chantier
 - Sécurité des personnes
 - Prévention du vol sur chantier
 - Balisage et signalisation
 - La logistique des matériaux
 - La logistique du matériel
 - La gestion et l'évacuation des déchets
 - La coordination sécurité et santé
 - L'enregistrement
 - L'agrégation
 - Le journal des travaux

- Le procès-verbal de réunion de chantier
- La communication écrite
- La communication orale
- Le dossier technique
- La marque BENOR, les spécifications PTV, l'agrément technique ATG, le marquage CE
- L'agrément technique UBATc - ATG
- La facturation en marchés privés
- La déclaration de créance en marchés publics
- Le délai d'exécution
- Le calendrier d'entreprise
- Les suppléments en marchés privés
- L'avenant ou l'ordre modificatif en marchés publics
- Le journal de coordination (JC)
- Le Plan de sécurité et de santé (PSS)
- Le Dossier d'Intervention Ulérieur (DIU)
- La réception des travaux
- La ligne du temps d'un chantier
- Les plaintes et les litiges
- La fin des travaux
- L'évaluation de fin de chantier
- La responsabilité décennale
- Annexe - CCT.SWL.2009
- Annexe - CCTB 2022

Démarches d'apprentissage

Le dispositif d'apprentissage se compose de :
 Cours magistraux sur base de notes de cours illustrées.
 De conférences de spécialistes le cas échéant.
 De débats interactifs réguliers, sur un sujet au choix.

L'étudiant(e) s'initie aux enjeux de l'application des notions de base du droit appliqué aux marchés publics liées à la fonction de conducteur de chantier.

L'enseignement est consacré à développer l'intégration des divers actes prescriptifs par le conducteur de chantier en exploitant la documentation de références administratives et normatives ainsi que les outils de communication professionnels (Cahiers des Charges Type).

Le dispositif d'apprentissage se compose de :

Cours magistraux sur base de notes de cours illustrées

De conférences de spécialistes le cas échéant.

De débats interactifs réguliers, sur un sujet au choix : Modalités d'entreprise, aménagement de chantier, gestion des déchets de démolitions, plan de sécurité et de santé, etc...

Développement de l'esprit critique.

Note particulière liée à de possibles circonstances exceptionnelles :

En fonction des besoins ou de directives particulières émanant de la direction de la HELHa et dans l'intérêt de la communauté, certaines séances de cours, voire l'ensemble des séances de cours pourraient être supprimées ou adaptées en fonction des circonstances, de la disponibilité des locaux, voire des impositions gouvernementales.

Au besoin, les séances de cours qui devraient être supprimées ou adaptées seraient remplacées par des échanges à distance sous la forme la plus adéquate, la plus appropriée aux besoins de l'enseignement et de l'étudiant(e).

Dispositifs d'aide à la réussite

Participation au cours

Séance de questions et réponses à chaque cours sur base de la matière vue au cours

Consultation des copies après chaque évaluation, de façon à remédier aux éventuelles difficultés.

Sources et références

Le Petit DICOBAT : Dictionnaire général du bâtiment, Jean de VIGAN, Edition ARCATURE, Paris
 Le code du bien-être au travail édité par le Ministère de l'emploi.
 Le code de mesurage – NBN B006-001
 Les différentes normes NBN publiées par l'Institut Belge de Normalisation.
 Les différentes Spécifications Techniques (STS) publiées par le SPF Economie
 Les différentes Notes d'Informations Techniques (NIT) publiées par le Centre Scientifique et technique de la Construction (CSTC).
 Les Agréments Technique (ATG) publiés par l'Union Belge pour l'Agrément technique.
 Guide de l'entretien pour des bâtiments durables édités entre autres par le Centre Scientifique et technique de la Construction (CSTC)
 Guide pour la gestion de chantier édité entre autres par la Confédération Construction.
 Guide Environnement édité entre autres par la Confédération Construction.
 Guide Réemploi et Réutilisation des matériaux de construction entre autres édité par la Confédération Construction.
 Guides Sécurité Incendie – Prévention passive et active édité entre autres par le CSTC et l'ISIB
 Le code du bien-être au travail édité par le Ministère de l'emploi.
 Cahier de Charges Type – CCT SWL 2009 – Tome 0
 Cahier de Charges Type – CCTB 2022 – Tome A
 Cahier de Charges Type – CCTB 2022 – Tome 0
 Cahier de Charges Type – CCT 100 de 1984
 Cahier de Charges Type – CC pour travaux privés – Clauses administratives
 Les autres références dont il est fait mention dans les notes de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours mises à jour régulièrement.
 Notes de cours « déposé » sur la plate-forme « ConnectED ».
 Divers documents d'aide et d'information « déposés » sur la plate-forme « ConnectED ».

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le cours étant notamment basé sur l'interaction entre les étudiants et l'enseignant, la présence au cours est essentielle, voire indispensable.

Evaluation(s) continue(s) dispensatoire(s) éventuelle(s)

Evaluation dispensatoire possible sous la forme d'épreuve(s) écrite(s), de travaux dirigés, de projets, etc...

La cote de l'évaluation dispensatoire possible permettra à l'étudiant(e) lors de l'examen écrit de substituer éventuellement cette cote à celle de la question de son choix.

Examen écrit – (EXE)

L'évaluation écrite combine à la fois des questions fermées et d'éventuelles questions ouvertes. Cette évaluation écrite concerne certains aspects spécifiques des contenus du cours.

L'évaluation écrite a pour objectif de vérifier l'assimilation des concepts de base (théorie), ainsi que la capacité de raisonnement et de contextualisation de l'étudiant(e).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int			

Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100
----------------------	--	--	-----	-----	-----	-----

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le coordinateur de la section qui sera validé par la direction de la HELHa ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).